



Guéret, le 2 octobre 2017

Communiqué de presse

Restriction d'eau en Creuse

L'arrêté de restriction des usages de l'eau dans le département de la Creuse prend fin au 30 septembre 2017.

Monsieur Philippe CHOPIN, Préfet de la Creuse a décidé de ne pas proroger l'arrêté de restriction, en raison de l'amélioration globale de la ressource suite aux épisodes pluvieux de septembre ainsi qu'à l'évolution saisonnière des usages.

De plus, les prévisions météorologiques laissent présager de nouvelles pluies dans les prochains jours ce qui permet la levée de cette limitation.

Les usages de l'eau redeviennent donc libres à compter du 1^{er} octobre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cependant, l'attention des propriétaires d'étangs est appelée sur les nécessaires précautions d'usage à prendre en cette période de vidanges de plans d'eau afin de retenir les sédiments. Les contrôles du respect de ces règles seront renforcés jusqu'à fin novembre.

De plus, les prévisions météorologiques laissent présager de nouvelles pluies dans les prochains jours ce qui permet la levée de cette limitation.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23